

## POINT DE VUE

# Quelle contribution des acteurs de l'économie maritime à la préservation de la biodiversité marine et côtière ?

Frédéric Moncany de Saint-Aignan – Président du Cluster Maritime Français

Créé en 2006, le Cluster Maritime Français (CMF) est une association regroupant plus de 400 adhérents acteurs de l'économie maritime. Il vise à créer une synergie entre les acteurs pour construire une offre globale française de projets maritimes, à sensibiliser les institutions sur le poids de l'économie maritime et joue un rôle d'influenceur auprès des décideurs. Il organise chaque année les Assises de l'Economie Maritime et du Littoral.

« L'économie maritime ne pourra se développer qu'en intégrant la protection, la préservation et la restauration de la biodiversité, c'est pourquoi le volet environnemental est au cœur de notre action. En effet, les métiers tributaires de la mer sont les premières victimes de la dégradation de ce milieu, ils ont donc directement intérêt à le protéger ou à l'exploiter durablement. Le CMF envisage la croissance bleue comme le développement de l'économie bleue allié à la préservation de l'environnement. Cela comprend également un volet scientifique, notamment océanographique, absolument nécessaire car aucun grand projet maritime ne peut se faire sans une connaissance fine de l'écosystème et de son fonctionnement.

Prenons l'exemple de quelques secteurs. Des efforts considérables ont été menés dans le secteur du transport maritime dans le but de réduire l'impact environnemental

des navires. Si, depuis les années 1980, le volume total des charges transportées a été multiplié par 5, les émissions de CO<sub>2</sub> n'ont, quant à elles, quasiment pas augmenté. Le secteur de la pêche, véritable sentinelle des mers, est le premier à mesurer la dégradation de la biodiversité et de l'environnement sur les zones de pêche. Il travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec des équipes scientifiques, comme l'Iframer par exemple, afin de comprendre les phénomènes et de trouver des solutions. De même, le secteur émergent des énergies marines renouvelables intègre l'impact environnemental des projets afin de mettre en place des mesures de réduction ou de compensation de ceux-ci. Tout projet de développement de l'économie bleue ne peut être conçu, fructueux et pérenne que si le volet environnemental, et donc la préservation des écosystèmes, est pris en compte. Il ne peut en être autre-

ment, compte tenu à la fois de l'état de la connaissance et de l'acceptabilité sociale des projets.

Aujourd'hui, la contribution des acteurs de l'économie maritime au financement de la préservation de la biodiversité est de deux types : direct et indirect. Les financements indirects concernent les exemples précédemment cités, c'est-à-dire les secteurs qui contribuent à la recherche, à l'innovation et au développement de solutions pour réduire leurs impacts sur l'environnement. Ce sont des financements alloués, par le secteur, à la protection de la ressource et à la biodiversité dans le cadre de ses activités. Les financements directs sont aujourd'hui en cours de construction. Les mécanismes restent à développer et le modèle économique à bâtir, pour cela, des lieux d'expérimentation sont nécessaires afin d'étudier les systèmes de financement possibles des aires de protection. »